

## Bien vivre les actualités réglementaires : conjuguer obligations et optimisation

Pour sécuriser et améliorer votre exercice en adoptant les dernières obligations réglementaires comme le RGPD, le DMP, la radioprotection, sans oublier toutes les règles sociales liées à la gestion de l'équipe tel que le document unique...



*"Trop souvent, les chirurgiens-dentistes perçoivent les obligations réglementaires comme des contraintes inutiles et chronophages. Elles permettent pourtant d'assurer et améliorer la qualité de votre exercice, et vous concentrer sur votre environnement de travail, qui passe trop souvent au second plan, après la réalisation des soins." Dr Patrick Bonne*

### Le programme de la formation

**1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes**  
9h00 – 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)  
Formateur : Dr Patrick BONNE

#### 1 - Appliquer les dernières obligations réglementaires

- Le RGPD
- Le DMP
- La radioprotection
- Le contrôle des ARS
- Le contrôle DGCCRF

#### 2 - Savoir fédérer l'équipe par le management

- Les différents managements selon les différents types
- Les entretiens (embauche, évaluation, félicitation, recadrage)
- Savoir mettre en place un groupe de travail efficace

#### 3 - Mettre en place une démarche qualité « light »

- La démarche qualité « light »
- Les éléments nécessaires pour la réaliser
- La création du manuel qualité
- La méthode internationale d'écriture des procédures
- La gestion documentaire & les veilles à suivre

#### 4 - Sécuriser et améliorer votre exercice par la réalisation des traçabilités

- Rôles des différentes traçabilités en dentaire (élémentaires, réglementaires)
- La gestion informatisée des stocks
- La traçabilité de la stérilisation
- Réalisation lors des soins

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre et mettre en place les obligations réglementaires de toutes sortes
- Augmenter la sécurité de l'exercice par les traçabilités
- Appréhender les avantages de la démarche qualité
- Apprendre à manager une équipe dentaire

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr)



### Indiquez votre choix

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aix-en-Provence le 07 mai 2020 | <input type="checkbox"/> Mulhouse le 10 décembre 2020  |
| <input type="checkbox"/> Bordeaux le 13 février 2020    | <input type="checkbox"/> Nantes le 27 février 2020     |
| <input type="checkbox"/> Brest le 12 novembre 2020      | <input type="checkbox"/> Paris le 24 septembre 2020    |
| <input type="checkbox"/> Landes le 05 mars 2020         | <input type="checkbox"/> Strasbourg le 01 octobre 2020 |
| <input type="checkbox"/> Lille le 12 mars 2020          | <input type="checkbox"/> Tours le 25 juin 2020         |
| <input type="checkbox"/> Lyon 16 avril 2020             |  |

### Informations sur le participant

\*Charte du traitement des données (RGPD) sur [www.ufsbd.fr](http://www.ufsbd.fr)

Madame  Monsieur

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

RPPS (carte de l'ordre) : \_\_\_\_\_

ADELI : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Email\* : \_\_\_\_\_

### Sélectionnez le mode de financement :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien Adhérent UFSBD 360 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 392 €
<b>Avec le FIF-PL : Pour les praticiens libéraux</b>	
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un délai maximal de <b>15 jours</b> avant le démarrage de la formation. Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur <a href="http://www.fifpl.fr">www.fifpl.fr</a> Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge	
<b>Avec OPCA PEPSS /ACTALIANS : Pour les assistant(e)s dentaires et praticiens salariés - n° SIRET 784 719 247 00057 - n° DRFP 11752372075</b>	
<input type="checkbox"/> Je suis <b>dentiste salarié</b> , je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS dans un délai maximal de <b>15 jours</b> avant le démarrage de la formation. Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur <a href="https://www.opcoep.fr/">https://www.opcoep.fr/</a>	

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département, j'y adhère : je joins un chèque de 50 €

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.